



INSTRUCTIONS DE COURSE - HABITABLES 2025-2028

CLUB NAUTIQUE LOUBESIEN

Championnat de l'Estuaire (Epreuve 1)

LA CAVERNIERE 2026 **Grade 5 B**

11 & 12 Avril 2026

Rivière Dordogne

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile Les règlements fédéraux
Les règles du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2026.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon de la procédure suivante :
le Comité de Course donnera les informations nécessaires par VHF et le marquera sur le tableau à bord

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations (sous forme de classeur) à Bourg sur le bateau Comité ou au pied du mât de pavillonnerie et mis en ligne sur **site : www.cnl33.fr**
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 72**

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX

- 5.1 Les signaux sont envoyés au mât de pavillons situé **sur les barges de Bourg, de Cavernes, et/ou sur le Bateau Comité.**
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 1 mn après l'affalé de l'Aperçu. (ceci modifie Signaux de course).



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 DATE **EMARGEMENT** SIGNAL d'AVERTISSEMENT

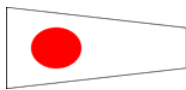
Samedi 11 avril	De 10 H à 10 H 30 à BOURG	11 H à BOURG	2 Courses
Dimanche 12 avril	De 8H 30 à 9 H à CAVERNES	9 H 30 à CAVERNES	2 Courses

Le Dimanche 12 avril, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 H

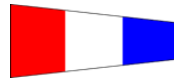
6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, **un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.**

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les flammes 1-3-5 pour les flottes 1 – 3 – 5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde



Flamme 1



Flamme 3



Flamme 5

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° de voile ou cagnard), ni de flamme de sa catégorie devra le signaler à l'inscription sous peine de non classement.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, **le comité de course indiquera le parcours à effectuer par VHF(72)** et l'affichera sur un panneau en pied de mât de pavillons.
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS. Le passage de la porte du pont LGV est obligatoire**
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).
Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. **MARQUES Départ et Arrivée** sont définies en Annexe Parcours.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont les épaves et embâcles, les îles, les rives, les digues, les pontons...

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ est définie en Annexe.

RAPPEL PROCEDURE DE DEPART appliquée sur l'Estuaire de la Gironde:

H – 8 min	Signal d'avertissement avec le PAVILLON NATIONAL
H – 4 min	Signal préparatoire
H – 1 min	Amené du signal préparatoire
H – 0 min	Top Départ - Amené du Pavillon signal d'avertissement

- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée est définie en Annexe.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable. **Dans le cas où la bouée aurait dérapé ou disparu, la ligne de départ ou d'arrivée sera définie par le CC avec une annonce par VHF pour communiquer l'amer défini qui sera situé dans le prolongement de la ligne précédemment définie.**

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS LIMITES

- 16.1 Le temps Limite pour terminer une course est le suivant pour toutes les courses :

Classe	Parcours	Temps limite pour finir après le 1 ^{er} de chaque flotte
Flottes 1 – 3 – 5	Type côtier	30 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau de chaque flotte ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)
- 16.3 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus [un] [deux] point(s). Ceci modifie les RCV, A5.1, A5.2 et A10.
17. **DEMANDES D'INSTRUCTION**
- 17.1 Pour chaque classe, **le temps limite de réclamation est de 30 minutes** après que le dernier bateau de chaque groupe a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Des formulaires de demandes d'instruction sont disponibles auprès du Président du Comité de Courses.
- 17.3 Des avis seront affichés sur le panneau à l'entrée sur Club House du CNL, au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu au Club House du CNL. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 L'utilisation de la Conciliation (RCV Annexe T) est encouragée.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **Une course doit être validée pour valider la compétition.**
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **quatre courses ou plus** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses en retirant son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon **le système temps sur temps avec cvl.** suivant la découpe du Championnat de l'Estuaire.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] **Un élargement sera mis en place au départ** des courses des samedi et dimanche.
- 19.2 [DP] Un bateau **qui abandonne une course** doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le **72**.
- 19.4 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

L'identification des bateaux officiels sera avec un pavillon de la FFVoile ou du Club Organisateur

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Ils doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port de Cavernes.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

28. PRIX et RESULTATS

Des prix seront décernés à l'issue de la Course du Dimanche 12 avril 2026.

Classement avec le logiciel SCORE : Scratch pour la FFV et Classement par Flotte

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Christophe GOUINAUD

Arbitres Club : Andrée BUCHMANN-ZVORYKINE, Dimitri ZVORYKINE, adjoints

Commissaire aux Résultats : Isabelle THOMAS, Jacques GIZARD

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Samedi 11 avril, un repas est proposé au prix de 15 €, Réservation OBLIGATOIRE avant le mardi 7 avril.

auprès de Claude FRICHOU

c.frichou@gmail.com

ou tel : 06 01 71 75 53

HEURES DES MAREES

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
	Samedi 11 avril			25
Bordeaux		9 H 29	14H 49	
Bourg		9H 39	15H 15	
	Dimanche 12 avril			30
Bordeaux		11H 03	16H 27	
Bourg		11H 08	16H 26	

ANNEXE : PARCOURS CAVERNIERE 11 et 12 AVRIL 2026

Réduction possible (Pavillon S) et Si Pointage intermédiaire (Pavillon 2^{ième} SUBSTITUT et Pavillon NATIONAL)
à toutes les Marques de Parcours, toutes les Bouées de Chenal, les Bouées Club
et les Mâts sur Barge, Bateau Comité ou Amer défini par VHF.

Samedi 11 Avril coef 25 à BOURG Emargement 10 h - 10 H 30 SA 11 H

Course A - Direction VAYRES (22.1 milles)

Départ : **BOUEE Club et Mât de Pavillon sur barge**

D8 à laisser à TRIBORD.

Passage obligatoire de la Porte du Pont LGV

D9 à laisser à TRIBORD .-> D11 à laisser à TRIBORD.

D12 à laisser à BABORD.

D15 à laisser à TRIBORD.

D16 à laisser à BABORD.

Arrivée : **D18 à BABORD et Bateau Comité à TRIBORD**

Course B - Direction CAVERNES (17.6 milles)

Départ : **D18 à TRIBORD et Bateau Comité à BABORD**

D16 à laisser à TRIBORD

D15 à laisser à BABORD

D12 à laisser à TRIBORD

D11 à laisser à BABORD -> D9 à laisser à BABORD

Arrivée **à Cavernes Bouée mouillée à TRIBORD ou amer et Mât de Pavillon sur barge du CNL**

Dimanche 12 Avril coef :30 à CAVERNES Emargement 8 H 30 - 9 H SA 9 H 30

Course C - Direction BOURG (16.7 milles)

Départ : **Mât de Pavillon sur Barge du CNL et Bouée Mouillée à Tribord ou Amer**

Passage obligatoire de la Porte du Pont LGV

D8 à laisser à BABORD

Passage obligatoire de la Porte du Pont LGV

D9 à laisser à TRIBORD.

D11 à laisser à BABORD. -> D9 à laisser à BABORD.

Arrivée **à Cavernes Bouée mouillée à TRIBORD ou amer et Mât de Pavillon sur barge du CNL**

Course D - Direction VAYRES (14.3 milles)

Départ : **Mât de Pavillon sur Barge du CNL et Bouée Mouillée à Babord ou Amer**

D9 à laisser à TRIBORD -> D11 à laisser à TRIBORD

D12 à laisser à BABORD -> D13 à laisser à BABORD

D11 à laisser à BABORD -> D9 à laisser à BABORD

Arrivée **à Cavernes Bouée mouillée à TRIBORD ou amer et Mât de Pavillon sur barge du CNL**

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons N sur A accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : **Les marques de parcours, les bouées de chenal, les bouées club.**

ANNEXE ZONE DE COURSE

